

ront se procurer des exemplaires de ce rapport. Si, comme il le prétend, cette partie du rapport qui a trait aux canons est confidentielle, je reconnais avec lui qu'on ne doit pas la divulguer. Cependant, ne pourrait-on pas faire imprimer l'autre partie du rapport et nous permettre ainsi d'en prendre connaissance.

L'hon. M. HOWE: Je ne vois pas d'objection à ce que, sauf la partie relative aux canons, le rapport paraisse dans les Procès-Verbaux. Peut-être les chefs militaires, qui sont plus au courant que moi des aspects confidentiels de ce rapport, ne verront-ils pas la chose du même œil; mais je pourrais toujours les consulter après avoir parcouru de nouveau ce document. Peut-être devons-nous, avant de le publier, supprimer certains chiffres considérés comme confidentiels par l'autorité militaire.

M. MacNICOL: Le rapport Breech est-il compris dans le rapport MacMillan?

L'hon. M. HOWE: M. Breech, autant que je sache, n'a jamais fait qu'un rapport verbal. Il consultait M. MacMillan et M. Carmichael. J'ai demandé à celui-ci s'il était en possession d'un document écrit et il m'a dit n'en avoir pas vu. M. MacMillan ne l'a pas vu, ni moi non plus. Je ne saurais en dire davantage, mais je suis certain que le rapport n'existe pas.

M. DIEFENBAKER: Le ministre n'a-t-il pas vu une lettre de M. Breech adressée au président de la General Motors, M. Sloan? On m'affirme qu'un ministre, ou même plusieurs, en ont des copies.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député peut être certain que je ne possède pas de copie. Je n'ai jamais vu une telle lettre. Si elle existe, je serais heureux qu'on m'en montrât une copie. Je n'en ai jamais vu. L'honorable député me dira peut-être quelle est la source de ses renseignements, car je me renseignerai auprès de M. Sloan.

M. DIEFENBAKER: La réponse coutumière serait: "Ce n'est pas dans l'intérêt public".

L'hon. M. HANSON: J'ignore tout de cette affaire, mais pourquoi ne chercherions-nous pas à nous renseigner? Si une telle lettre existe, la proposition me semble parfaitement appropriée.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député affirme qu'une copie existe.

L'hon. M. HANSON: Il a demandé au ministre s'il avait entendu dire qu'elle existe.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de rappeler l'article bien connu du règlement qui interdit de faire allusion à une communication quelconque sans être en mesure

de la déposer sur le Bureau. L'honorable député a mentionné une lettre qu'il devrait déposer.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député n'a pas dit qu'il possède une telle lettre; il a demandé au ministre si elle existait.

Le très hon. M. LAPOINTE: C'est de l'insinuation.

L'hon. M. HANSON: Libre à vous d'interpréter la chose comme vous l'entendrez.

Le très hon. M. LAPOINTE: On est prêt à insinuer n'importe quoi.

L'hon. M. HANSON: Le ministre de la Justice (M. Lapointe) est hors pair dans cet art.

L'hon. M. HOWE: Ce rapport porte la date du 27 janvier 1940. Je signale à l'attention des honorables députés qu'il a été rédigé pendant mon absence du pays. J'ignorais que ce rapport devait être préparé et je n'y ai pris aucune part. On m'en a remis copie en même temps qu'au ministre des Finances (M. Ilsley) et je n'en sais pas davantage. Je ne me suis aucunement occupé de la préparation de ce rapport. J'en vais lire le passage relatif aux aéronefs; il commence à la page 10:

Aéronefs. La production prévue pour le compte du Canada s'établit comme suit, quant aux différents modèles:

a) Il est possible que la production des machines Anson ne commence qu'après juillet 1941 et qu'elle ne soit que de 200 à 300 en 1941, mais une réorganisation soigneuse effectuée à certains points essentiels, supposé qu'on puisse rattrapper le temps perdu par la faute des sous-traitants, permettrait peut-être de doubler la production, qui atteindrait alors de 300 à 400 de janvier à mars 1942, soit en tout 800 à 900 d'ici au 31 mars 1942.

Je puis dire que j'ai consulté M. MacMillan au sujet des principaux points qu'il envisage. On a réalisé une réorganisation considérable et nous espérons bien être en mesure de reprendre ce qu'il appelle "le temps perdu" à cet égard.

Bolingbroke. On a apparemment surmonté les difficultés relatives à la production et, sauf l'arrêt imprévu de la fourniture du matériel ou des pièces constituantes, la commande sera remplie vers le 31 décembre 1941.

L'hon. M. HANSON: De quel contrat s'agit-il? De quel genre et de quelle quantité d'avions?

L'hon. M. HOWE: L'avion de bombardement Bolingbroke. Je donnerai les chiffres plus tard, étant donné que j'entends examiner à fond la production.

Noorduyn. Les moyens de fabrication sont les plus avancés qu'il y ait dans toute usine canadienne. Sauf retard dû à la non-réception des matériaux ou des pièces constituantes commandés, on achèvera 210 Harvard vers le 31 mars 1942, 56 Norsemen vers le 30 septembre 1941.